

**De :** Harvey Rejeane [mailto:rejeaneiac@gmail.com]

**Envoyé :** 4 octobre 2013 15:44

**À :** Leblanc, Rita (BAPE)

**Objet :** Droit de passage

Tel qu'entendu lors de notre conversation téléphonique, je ne suis pas d'accord avec le droit de passage sur ma propriété, pour aller sur la grève ni de faire un passage soit pour les touristes ni autre. Présentement nous avons la tranquillité et nous voulons la garder.

Les résidents qui ont leur maison l'autre côté du chemin face au fleuve s'ils ne sont pas contents c'est à moi que va revenir le blâme.

C'est pour tous ces raisons qu'il n'y aura pas de passage pour aller à la mer.

Espérant que vous comprenez la situation, Même si vous venez me rencontrer il n'y aura aucun changements dans ma décision.

Bien à vous,

Réjeanne Harvey  
2267, chemin des Coudriers  
Isle-aux-coudres